

12 mar 2021 -18:17

Appartient à Conseil des ministres du 12 mars 2021

COVID-19 : accroissement non structurel des moyens de personnel de l'ONEM

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un accroissement non structurel des moyens de personnel de l'ONEM dans le cadre de la crise du coronavirus.

Malgré l'augmentation de la charge de travail et les circonstances difficiles depuis mars 2020, l'ONEM, en collaboration avec les organismes de paiement, est parvenu au mieux à fournir à temps à l'assuré social l'allocation à laquelle il a droit. En 2021, la charge de travail restera cependant tout aussi élevée : le maintien des renforts de personnel est donc impératif.

C'est pour cette raison qu'a été octroyé un budget additionnel, non structurel, de 2.818.200 euros pour couvrir les moyens de personnel pour le premier semestre de 2021. Ces ressources permettront de faire face à l'augmentation du volume de travail du fait de la crise sanitaire persistante.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be